

L'avocat André Dupin, Dupin Aîné

Né en 1783, il obtient le titre de docteur en droit en 1806. Il échoue au concours ouvert par la faculté de droit pour le professorat.

Avocat, il plaide environ quatre mille procès en quinze ans. Il est surnommé l'avocat des maréchaux, pour avoir défendu Ney, Davout, Mortier, Oudinot, Soult...

Proche de la famille d'Orléans, Louis-Philippe le nomme procureur général à la Cour de cassation en 1830.

Parallèlement, il mène une carrière politique. Il est député de la Nièvre pendant vingt-cinq ans et même président de la chambre de 1832 à 1837.

Il est connu pour ses revirements, notamment envers la famille d'Orléans (en se rapprochant de Louis-Napoléon Bonaparte) mais aussi pour son indépendance d'esprit.

Il a beaucoup apporté au style de la plaidoirie, avec son style clair et précis.

Grand défenseur des libertés, il a notamment écrit en octobre 1815 La libre défense des accusés, réponse à l'absence de garanties en faveur des condamnés. Selon Dupin : « *Dénier la défense serait un crime, la donner, mais non pas libre, serait une tyrannie.* »

Ces propos sont à rapprocher de ceux du maréchal Ney, pendant son procès, lorsqu'il dit : « *Jusqu'ici, ma défense a paru libre ; je m'aperçois qu'on l'entrave à l'instant ; je remercie mes Généreux déffenseurs de ce qu'ils ont fait, et de ce qu'ils sont prêts à faire ; mais je les prie de cesser plutôt de me déffendre tout à fait, que de me défendre imparfaitement ; j'aime mieux n'être pas du tout défendu que de n'avoir qu'un simulacre de déffense. (...)* »

Il meurt le 11 novembre 1865, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Avec Berryer fils (Pierre-Antoine), il reste parmi les plus grands avocats du dix-neuvième siècle.